

21.10.2025 – 11:15 Uhr

Le passage à l'heure d'hiver accroît le risque de collisions avec la faune sauvage



Le passage à l'heure d'hiver accroît le risque de collisions avec la faune sauvage

QUATRE PATTES donne des conseils pour prévenir les accidents de la route en automne

Zurich, le 21 octobre 2025 – L'automne arrive, les jours raccourcissent. Avec le passage à l'heure d'hiver prévu le 26 octobre, de nombreux pendulaires motorisés circuleront davantage au crépuscule dans les semaines à venir. C'est précisément à ce moment-là que certains animaux sauvages, comme les chevreuils, les sangliers et les renards, sont à la recherche de nourriture. De plus, les cerfs et les daims sont en période de rut. Les risques d'accidents impliquant des animaux sauvages augmentent donc considérablement. L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES explique comment éviter ces accidents et comment réagir correctement en cas d'urgence.

Les accidents de la route sont l'une des principales causes de mortalité pour plusieurs espèces animales indigènes. En Suisse, on estime qu'environ 20'000 accidents impliquant des animaux sauvages se produisent chaque année, souvent avec une issue fatale pour ces derniers. La majorité de ces accidents, environ 90%, se produisent sur les routes, les autres sur les voies ferrées. Bien que les animaux soient exposés au danger toute l'année, le nombre de victimes atteint son pic en automne. Pendant la saison des amours des cerfs et des daims, les animaux se montrent particulièrement actifs, ce qui entraîne une augmentation de leurs déplacements, également à travers les routes. Ce phénomène est exacerbé par le changement d'heure qui aura lieu ce week-end avec la fin de l'heure d'été, car les heures de pointe coïncident davantage avec le crépuscule. QUATRE PATTES recommande aux usagers et aux usagères de la route de faire preuve d'une vigilance accrue pendant cette période, mais aussi tout au long de l'année, afin d'éviter les accidents.

Comment réduire le risque d'accidents avec des animaux sauvages:

- De nombreux animaux se déplacent principalement la nuit ou au crépuscule. Soyez particulièrement attentif à ces moments-là.
- En plus du passage d'animaux, la mauvaise visibilité en automne augmente le risque d'accidents. Adaptez votre vitesse aux conditions de visibilité.
- Les automobilistes doivent prendre au sérieux le signal de danger «passage de gibier», réduire leur vitesse et

surveiller les bords de la route.

- Dès qu'un animal apparaît dans le champ de vision, il faut passer aux feux de croisement pour ne pas l'éblouir.
- De nombreux animaux se déplacent en groupe: si l'un d'eux apparaît, il faut s'attendre à ce qu'il y en ait d'autres. N'accélérez donc pas dès qu'un animal a traversé la route.
- Il est fortement déconseillé d'effectuer des manœuvres d'évitement risquées, car cela met également en danger les autres usagers et usagères de la route.

Conseils sur le comportement à adopter en cas d'accidents dus à des collisions avec un animal:

- Une fois que l'animal et le véhicule sont sur une trajectoire de collision, l'accident est souvent inévitable. En cas d'accident, il faut immédiatement sécuriser les lieux et appeler la police (117).
- En Suisse, l'obligation de déclaration est inscrite dans la loi et s'applique aussi aux accidents impliquant de petits animaux comme les écureuils ou les martres.
- Ce n'est qu'après consultation du garde-chasse compétent que l'animal mort peut être dégagé de la chaussée afin d'éviter d'autres accidents.
- Il est fortement déconseillé de tenter de sauver l'animal soi-même, afin de ne pas mettre davantage en danger l'animal ou les personnes. Les animaux blessés peuvent se défendre ou fuir dans la forêt.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et ses amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Ses campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – comme les ours, les grands félins et les orangs-outans – issus d'élevages non conformes aux besoins de l'espèce et ceux dans les zones de catastrophes naturelles et de conflits. Avec des bureaux en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, en Bulgarie, aux États-Unis, en France, au Kosovo, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Thaïlande, en Ukraine et au Vietnam, ainsi que des refuges pour les animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions à long terme. QUATRE PATTES est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours que l'on a pu sauver de mauvaises conditions de détention, un environnement adapté à leur espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Le passage à l'heure d'hiver accroît le risque de collisions avec la faune sauvage. © EGS | Stefan Knoepfer

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100936058> abgerufen werden.